

DEPARTEMENT DU TARN  
ARRONDISSEMENT DE CASTRES



TARN-AGOUT  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Rond-Point de Gabor  
81370 ST-SULPICE  
☎ : 05.63.41.89.12

### NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Communautaire : 50  
En exercice : 50  
Qui ont pris part à la délibération : 33  
Nombre de procurations : 11  
Date de convocation : 8 avril 2025  
Date d'affichage : 8 avril 2025

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 avril 2025

Délibération N° DL-2025-54  
BASE DE LOISIRS INTERCOMMUNALE LUDOLAC (81500 ST-LIEUX-LES-LAVAUUR) :  
FIXATION DES TARIFS

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi quatorze avril à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes TARN-AGOUT, légalement convoqué le huit avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de communes à St-Sulpice-la-Pointe, sous la présidence de M. Gérard PORTES, Président de la Communauté de communes TARN-AGOUT.

### Conseillers communautaires présents avec voix délibérative :

COMMUNES MEMBRES	CONSEILLERS TITULAIRES OU SUPPLEANTS
AMBRES	Mme Bénédicte PORTAL (Titulaire)
AZAS	-
BANNIERES	M. Gérard PORTES (Titulaire)
BELCASTEL	M. Christophe ESPARBIE (Titulaire)
GARRIGUES	M. Pierre COMOY (Titulaire) (de DL-2025-20 à DL-2025-46 puis pouvoir à M. Xavier CRÉMOUX)
LABASTIDE-ST-GEORGES	M. Emmanuel JOULIÉ (Titulaire) Mme Véronique CATHALA-AMIRAL (Titulaire) M. Jean-Claude RIGAL (Titulaire)
LACOUGOTTE-CADOUL	M. Gérard REX (Titulaire)
LAVAUUR	M. Bernard CARAYON (Titulaire) Mme Chantal GUIDEZ (Titulaire) M. Jean-Marie VIDAL (Titulaire) Mme Isabelle BALAT (Titulaire) Mme Marie-Claire MARIGNOL (Titulaire) Mme Marie-Christine IMBERT (Titulaire) M. Michel BONHOMME (Titulaire) M. Emmanuel DAVID (Titulaire) Mme Sarah DEFAIS (Titulaire)
LUGAN	M. Xavier CRÉMOUX (Titulaire)
MARZENS	M. Didier JEANJEAN (Titulaire)
MASSAC SERAN	Mme Viviane BONHOMME (Titulaire)
MONTCABRIER	M. Didier BELAVAL (Titulaire)
ROQUEVIDAL	M. Jean-Marie JOULIA (Titulaire)
ST-AGNAN	Mme Brigitte AUBERT (Titulaire)
ST-JEAN-DE-RIVES	M. Jean SENDRA (Titulaire)
ST-LIEUX-LES-LAVAUUR	M. Gilles CORMIGNON (Titulaire)
ST-SULPICE-LA-POINTE	M. Raphaël BERNARDIN (Titulaire) M. Bernard CAPUS (Titulaire) Mme Nadia OULD AMER (Titulaire) Mme Laurence BLANC (Titulaire) M. Laurent SAADI (Titulaire) (de DL-2025-20 à DL-2025-21 puis pouvoir à Mme Nadia OULD AMER) Mme Andrée GINOUX (Titulaire) Mme Laurence SÉNÉGAS (Titulaire) M. Maxime LACOSTE (Titulaire)
TEULAT	-
VEILHES	M. Benoît CATALA (Titulaire)
VILLENEUVE-LES-LAVAUUR	-
VIVIERS-LES-LAVAUUR	M. Jean-Paul ROCACHE (Titulaire)

Conseillers Titulaires absents et excusés : M. Laurent LACOURT (Azas), M. Philippe VANTAUX, M. Bernard LAMOTTE (pouvoir à M. Bernard CARAYON), M. William RENAULT, Mme Frédérique REMY (pouvoir à M. Jean-Marie VIDAL), M. Justin LARUE (pouvoir à Mme Marie-Claire MARIGNOL), Mme Isabelle LESPINARD (pouvoir à Mme Marie-Christine IMBERT) et Mme Pauline ALBOUY POMPONNE (pouvoir à M. Emmanuel DAVID) (Lavaur), Mme Nathalie MARCHAND (pouvoir à Mme Laurence BLANC), M. Christian JOUVE (pouvoir à Mme Laurence SÉNÉGAS), M. Maxime COUPEY (pouvoir à M. Raphaël BERNARDIN), M. Jean-Pierre CABARET et M. Julien LASSALLE (pouvoir à M. Maxime LACOSTE) (Saint-Sulpice-la-Pointe), Mme Sabine MOUSSON (Teulat) et M. Michel BOUYSSOU (Villeneuve-lès-Lavaur)

Présent également à la séance : M. Bruno REVERDY, Comptable public

Secrétaire de séance : M. Gilles CORMIGNON (Saint-Lieux-lès-Lavaur)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 AVRIL 2025**

**OBJET DE LA DELIBERATION :** **BASE DE LOISIRS INTERCOMMUNALE LUDOLAC (81500 ST-LIEUX-LES-LAVAU) : FIXATION DES TARIFS**  
**(DELIBERATION N° DL-2025-54)**

A la demande de M. le Président, M. Gilles CORMIGNON, 6<sup>ème</sup> Vice-Président en charge de la commission Tourisme / Sport / Culture, informe à l'Assemblée que, par délibération N° DL-2024-65 en date du 4 avril 2024, le Conseil communautaire de la Communauté de communes TARN-AGOUT a fixé les tarifs applicables aux différentes activités et prestations assurées au sein de la base de loisirs intercommunale Ludolac (81500 St-Lieux-lès-Lavaur).

Il est nécessaire de modifier la grille tarifaire afin d'adapter deux tarifs de divers produits et d'intégrer le tarif des redevances d'occupation du domaine public lors de la mise à disposition d'un espace au sein de la Base de Loisirs de Ludolac.

Le Conseil communautaire ainsi informé,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article R. 2221-97,
- Vu sa délibération N° DL-2024-65 en date du 4 avril 2024 portant fixation des tarifs de la base de loisirs intercommunale Ludolac,
- Vu la grille des tarifs de la base de loisirs intercommunale Ludolac qui lui a été remise et est annexée à la présente délibération,
- Vu l'avis favorable de la commission Tourisme / Sport / Culture en date du 1<sup>er</sup> avril 2025,
- Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 2 avril 2025,
- Considérant la nécessité de faire évoluer les tarifs précités pour les adapter aux modifications de fonctionnement du service,
- Entendu l'exposé de M. Gilles CORMIGNON, 6<sup>ème</sup> Vice-Président en charge de la commission Tourisme / Sport / Culture,

Et après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

- FIXE les tarifs applicables, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2025, au sein de la base de loisirs intercommunale Ludolac tels que détaillés dans la grille tarifaire annexée à la présente délibération.
- ABROGE, à compter de cette même date, sa délibération précitée N° DL-2024-65 en date du 4 avril 2024.
- HABILITE M. le Président à effectuer toutes démarches et à signer tous documents se rapportant à cette décision.

Fait et délibéré à St-Sulpice-la-Pointe, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

**Le Président**

  
**Gérard PORTES**



**Le secrétaire de séance**

  
**Gilles CORMIGNON**



**TARIFS APPLICABLES AU SEIN DE LA BASE DE LOISIRS LUDOLAC (81500 SAINT-LIEUX-LES-LAUAUR)**

A compter du 1<sup>er</sup> juin 2025, les tarifs applicables au sein de la base de loisirs LUDOLAC (81500 Saint-Lieux-lès-Lavaur), seront les suivants :

DESIGNATIONS	TARN-AGOUT
<b>LOCATIONS ET ACTIVITES</b>	
Mini-golf (le club pour 1 heure env.)	4,00 €
Pour les groupes à partir de 8 personnes, le club	2,00 €
Raquette de Tennis (une heure)	2,00 €
Petit pédalo - 1 ou 2 personnes (la 1/2 heure 6€) 1 heure	8,00 €
Grand pédalo - 3 ou 4 personnes (la 1/2 heure 10€) 1 heure	12,00 €
Canoë ou Paddle 1 heure	8,00 €
Course d'orientation Carte A4	1,00 €
<b>BOISSONS</b>	
Café expresso/Thé chaud	1,50 €
Thé ou infusion glacé artisanale	2,00 €
Soft drink bouteille 33 cl	2,50 €
Bouteille de jus de fruit 1L	5,00 €
Verre de jus de fruit 25cl	2,00 €
Sirop à l'eau	1,00 €
Verre de Vin	2,50 €
Bouteille de vin	10,00 €
Bière bouteille 33cl	3,00 €
Bière pression 25cl	3,00 €
Bière pichet 1L	10,00 €
Eau de source 1 litre	1,50 €
Verre consigné	1,00 €
Verre CCTA	1,00 €
Pichet consigné	2,00 €
<b>GLACES</b>	
Pot ou cornet de glace individuel	2,50 €
Pot ou cornet de glace 2 boules	4,50 €
Pot ou cornet de glace 3 boules	7,00 €
<b>DIVERS</b>	
Biscuit sucrés à l'unité	1,00 €
Biscuits sucrés: 3 sablés ou carrés au choix	2,50 €
Biscuit sucré pour Formule (+1 Glace ou +1 Café/Thé)	0,50 €
Biscuits salés( paquet 120g)	4,50 €
Chips artisanale 125g	2,00 €
Chips artisanale 200g	3,00 €
Conserve tartinable 100g	4,00 €
Conserve gouter 100g	2,00 €
Crackers 100 g	3,00 €
Crackers 250 g	6,00 €
<b>REDEVANCES D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC</b>	
Redevance forfaitaire d'occupation temporaire en soirée à partir de 18 heures	10,00 €
Redevance forfaitaire d'occupation temporaire en journée aux horaires d'ouverture public	5,00 €

\* Quelle que soit la durée

Délibéré et approuvé par le Conseil communautaire dans sa séance du 14 avril 2025.

**Le Président,**  
**Gérard PORTES**



CC TARNAGOUT

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : DE-2025-54

avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 14/04/2025

Objet : BASE DE LOISIRS INTERCOMMUNALE LUDOLAC (81500 ST-LIEUX-LES-LAVAL) : FIXATION DES TARIFS

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 17/04/2025 Agent de transmission : Nadia BELBRAIK

Acte : DL-2025-54 LUDOLAC - FIXATION TARIFS.pdf

Annexes :

1 - Tarifs 2025 LUDOLAC définitif.pdf

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 081 / ARRONDISSEMENT 2

Identifiant de l'acte : 081-200034023-20250414-DE-2025-54-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2025